



Dipl. Art-thérapeute (DF) sur la liste CIIS

La CSOL CIIS a décidé le 26 octobre 2012, d'ajouter le titre "dipl. art-thérapeute (DF) avec spécialisation au directives-cadres CIIS. Dans le cadre CIIS, il y a une liste dans le 1e aide à l'interprétation sur les exigences de qualité concernant le personnel d'institutions pour personnes invalides adultes (domaine B CIIS) avec des diplômes reconnus. Il est recommandé aux cantons de prendre en compte les qualifications professionnelles figurant sur la liste pour respecter le quota minimum de personnel qualifié.